



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 25.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Laurent BAYART – Eric THOMY – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Ornella PFEIFFER  
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

#### Était absent excusé :

Monsieur Armand RUPP

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 4 juillet 2024

Publié sur le site internet de la commune le 5 juillet 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **12. Urbanisme : Délégation de signature pour des autorisations d'urbanisme**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 21

Conseillers  
absents : 6  
dont 5 avec procuration

Mme le Maire, intéressée à l'affaire, ayant quitté la salle,

Vu l'article L422-7 du code de l'Urbanisme qui dispose que « si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision »,

A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que l'arrêté de délégation de signature générale donnée par Mme le Maire à l'adjoint à l'urbanisme pour la durée du mandat ne saurait suffire comme base juridique. Le conseil municipal doit désigner un élu pour délivrer l'autorisation d'urbanisme à la place du Maire empêché.

Il est proposé que Monsieur CONRAD, adjoint au Maire, soit désigné en tant que délégataire pour prendre les autorisations d'urbanisme pour lesquelles elle est directement intéressée.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir Monsieur Gérard CONRAD, adjoint au Maire, comme délégataire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Par 21 Voix pour**

**3 Abstentions : Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT (procuration de vote)**

Mundolsheim, le 4 juillet 2024



Le Maire,

Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI